FORMATION ANIMATEURS DE LA PASTORALE DES JEUNES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

La Pastorale des jeunes propose deux jours de formation pour ses futurs jeunes animateurs et ceux des paroisses ou mouvements intéressés. Cette formation permet de participer à l'animation des activités pour les 6è-5è et à celle des week-ends « Dieu est là » pour les ados, ou tout simplement de découvrir ce que vivent les animateurs de la PaJe pour s'en inspirer au service d'une paroisse, d'une aumônerie, d'un mouvement, d'un établissement scolaire...

Le week-end aura lieu à Ars cette année, pour permettre aux animateurs de la PaJe de participer à la rentrée diocésaine et de partager ce qu'il se passe à la PaJe.

La formation de cette année permettra notamment à chacun prendre un temps de relecture sous le regard de Dieu afin de pouvoir témoigner de l'action de Dieu dans nos vies.

Le dimanche nous aurons l'occasion de mieux nous former tous à la louange. Nous pourrons aussi découvrir ou redécouvrir un domaine que nous connaissons mal. (écoute spi, prière des frères, exercice des charismes, animation de frat, évangélisation...)

Pour devenir animateur, il faut avoir le désir de se mettre au service et de s'engager, être en seconde et sans limite d'âge. Ce week-end permet ensuite de découvrir quels talents ou charismes chacun peut mettre au service de l'Église et des jeunes de notre diocèse. On y apprend quelques techniques d'animation et d'accompagnement des plus jeunes par des enseignements, des ateliers, des expériences... La participation à ces deux jours est indispensable pour pouvoir participer à l'animation d'activités de la Pastorale des Jeunes.

La formation est assurée par le père Martin Soboul et des animateurs expérimentés.

Informations:

Début : le samedi 2 septembre à 9h30 **Fin :** le dimanche 3 septembre à 16h30

Lieu: Maison Frassati – 745, rue Jean-Marie Vianney – 01480 Ars-sur-Formans

A apporter:

- Pique-nique du samedi midi
- Sac de couchage/ drap
- Affaires de toilette et de rechange pour le week-end
- Participation aux frais: 20 €
- Merci aux musiciens d'apporter leurs instruments
- une Bible et de quoi écrire
- Chaussures adaptées aux grands jeux et balades

Au programme:

- Formation au témoignage et à la louange
- Echanges en petits groupes sur nos expériences d'animation
- Prière, louange et messe pour faire l'unité autour de Jésus.
- Ateliers, expérience missionnaire, mise en situation
- Temps de désert et de réflexion personnelle, échanges avec des animateurs plus expérimentés.
- Jeux, temps fraternels

Merci de répondre <u>avant le 25 août</u> pour notre organisation, par retour du dossier ci-joint, par mail ou par la poste.

Dans la joie de se retrouver pour vivre ensemble cette nouvelle année au service du Christ, pour les jeunes de notre diocèse.

Week-end formation animateurs de la PaJe

2 et 3 septembre 2023

POUR ENFANT MINEUR VOYAGEANT SANS UN DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE Pour les majeurs, merci de remplir également le dossier majeurs et la fiche sanitaire

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE & AUTORISATION PARENTALE

<u>A COMPLETER, COCHER & CONSERVER UNE COPIE</u>à retourner avant le 25 août

Informations générales

Prix

Inscription	Prix à payer
1 personne	20,00

<u>Transport – Hébergement - Restauration :</u>

Les animateurs se rendent sur le lieu du week-end par leurs propres moyens Logement sous tentes militaires avec accès sanitaires. Restauration cuisinée sur place.

Documents à adresser

 Dossier d'inscription complété
 Chèque à l'ordre de : PELERINAGES BELLEY - ARS Espèces, Virements, ANCV acceptés

Solde pour le 2 septembre au plus tard Un séjour organisé par la Pastorale des Jeunes

Protection des données personnelles

La validation	de l'inscription de votre enfant nécessite de compléter les informations suivantes COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOS CHOIX. ➤ J'autorise l'Association Diocésaine Belley-Ars à enregistrer mes coordonnées (mail, postales et téléphoniques et accepte de recevoir des informations, exclusivement, de l'Association Diocésaine par mail ou courrier postal. □ OUI □ NON
100	Droit à l'image
des vidéos e	 J'accepte que mon enfant soit/ que je sois pris en photos ou qu'il apparaisse sur et leur publication sur tous supports de communication du diocèse. □ OUI □ NON
	Données médicales confidentielles Allergie, insuffisance respiratoire, cardiaque, etc A compléter sur la Fiche sanitaire de liaison Cerfa 10008*02 Cf dossier d'inscription en ligne.

<u>Personne à prévenir en cas d'urgence (autre que vous-mêmes pour les majeurs)</u> (A compléter obligatoirement)

Nom d'usage	
Prénom	
Tél fixe:/	
Tél mobile ://	
Courriel	

Accord & Signature
Je soussigné (nom, prénom)
En qualité du détenteur de l'autorité parentale (père, mère, autre), Détenteur de l'autorité parentale de :
NOM (ENFANT)
PRENOM:
Né(e) le :
Adresse
Code PostalVille
accepte qu'il/elle participe au Week-end formation animateurs de la PaJe organisé par le diocèse de Belley-Ars les 2 et 3 septembre. Je certifie avoir pris connaissance :
 du programme, des Conditions Générales de Participation (CGP) de Pèlerinages consultables au bureau du SDP BA.
J'autorise le transport de mon enfant par les moyens prévus.
J'autorise les responsables à faire pratiquer toutes interventions chirurgicales, en cas d'urgence (y compris l'autorisation d'anesthésier et d'opérer). Je m'engage, le cas échéant, à rembourser à l'organisateur l'intégralité des frais médicaux engagés.
 En cas de vol (argent ou affaires personnelles), l'organisateur décline toute responsabilité et aucune indemnité n'est prévue. En cas de dégradation de matériel, le montant des réparations est facturé.
Le cas échéant, j'accepte que mon enfant soit véhiculé en voiture particulière.
Je demande son inscription en versant le tarif correspondant à sa situation :
Je confie mon enfant à la responsabilité de : Père Martin Soboul, directeur du camp
Fait le à
Signature du détenteur de l'autorité parentale :

Mineurs

Majeurs

J'accepte de participer au **Week-end formation animateurs de la PaJe** organisé par le diocèse de Belley-Ars les 2 et 3 septembre.

Je certifie avoir pris connaissance :

- du programme,
- des Conditions Générales de Participation (CGP) de Pèlerinages consultables au bureau du SDP BA.

J'autorise les responsables à faire pratiquer toutes interventions chirurgicales, en cas d'urgence (y compris l'autorisation d'anesthésier et d'opérer).

Je m'engage, le cas échéant, à rembourser à l'organisateur l'intégralité des frais médicaux engagés.

- En cas de vol (argent ou affaires personnelles), l'organisateur décline toute responsabilité et aucune indemnité n'est prévue.
- En cas de dégradation de matériel, le montant des réparations est facturé.

Je demande mon inscription en versant le tarif correspondant à ma situation :
Fait le à à
Signature du détenteur de l'autorité parentale :
•

1 Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours

La combinaison de services de voyage proposée, dans ce projet est un forfait » au sens de la directive (UE) 2015/2302 du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liées et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Le participant bénéficie de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme.

Pour L'Association Diocésaine de Belley-Ars (ci-après l'AD BA), Le Service Diocésain de Pèlerinages Belley - Ars (ci-après SDP BA) est garant de la bonne exécution du Voyage à Forfait dans son ensemble.

l'AD BA a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159 Rue Anatole France – CS50118 – 92596 Levallois-Perret cedex) afin de protéger le participant d'une insolvabilité de l'AD BA. Cette garantie porte le N° 378214.

2 Prix

CGP et conditions économiques

Ce Projet est soumis aux Conditions Générales de Participation, consultable à l'adresse suivante https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/pelerinages régissant les rapports entre le SDP BA et le participant. Le prix indiqué dans le Programme est calculé selon les conditions économiques connues en date d'édition du projet.

Ce que le prix comprend :

- > L'intégralité du transport aller et retour depuis la ville de regroupement définie dans le projet.
- L'hébergement selon les modalités définies.
- La restauration selon le projet.
- Les entrées aux lieux de visites et musées et animations.

Ce que le prix ne comprend pas :

- Les dépenses (boisson, achats privés, ...) personnelles.
- L'offrande lors de rencontre d'un intervenant (pour le groupe), ou lors des offices, à discrétion.

3 Assurance

Les pèlerinages et voyages pastoraux relevant du champ d'application du Code du tourisme organisés par l'AD BA sont assurés auprès de la Mutuelle Saint Christophe (277 rue St Jacques – 75256 Paris cedex 05) N° de sociétaire 566373 ; de client : 685274420 ; de contrat annexe : 20 820 017 000 287. Les risques couverts sont : Responsabilité Civile Professionnelle, Annulation, Rapatriement.

4 Conditions d'annulation

Annulation par le Pèlerin :

Conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de

rétractation. Toutefois, le Pèlerin peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage s'il s'acquitte des frais selon le tableau ci-dessous. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'adresse figurant en chiffre 7 ci-dessous.

Barème d'annulation sur le prix total

- Avant 30 jours de la date de départ : 10%.
- Entre 30 et 21 jours avant la date de départ : 25%.
- Entre 20 et 8 jours avant la date de départ : 50%
- Entre 7 et 2 jours avant la date de départ : 75%.
- Moins de 2 jours avant la date de départ : 90%.

Tout voyage interrompu ou abrégé – du fait du participant, pour quelque cause que ce soit – ne donne lieu à aucun remboursement.

5 Non-Conformité

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler immédiatement au SDP BA à l'adressefigurant ci-dessous au chiffre 7.

Le non-signalement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage.

Le SDP BA et les prestataires retenus par celui-ci sont responsables de la bonne exécution des services prévus dans le présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de l'AD BA directement ou du fait des prestataires qu'il mandate, les modalités de dédommagement résultant de l'article L. 211-17 (IV et V) du Code du Tourisme trouvent à s'appliquer.à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. Le participant peut saisir le SDP BA de toutes réclamations, aux données de contact au chiffre 7, par lettre accuséréception et/ou par mail à pelerinage@belley-ars.fr accompagnée de tous justificatifs.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

6 Règles de Protection de Données Personnelles

Les FINALITES DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES sont

- Enregistrement, correspondance, suivi et organisation (transports, hébergements, restauration) d'un Pèlerinage ou voyages pastoral géré par le SDP BA.
- Information en vue de participer à un Pèlerinage ou voyage pastoral géré leSDP BA.

Le **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** est le Directeur Diocésain des Pèlerinages, en titre, au jour de l'inscription.

La DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES est validé annuellement.

Les **DESTINATAIRES DES DONNEES** sont :

- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires : transports, hébergements, restauration et autres participants), les administrations des pays concernées et l'Association Diocésaine de Belley-Ars.
- Aucune information n'est transmise à un tiers sans votre autorisation.

Conformément à la législation en vigueur (loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles le concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, il doit adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Olivier BAUER, 31, Rue du Dr Nodet, 01004 Bourgen-Bresse Cedex ou un mail à econome@belley-ars.fr.

Si le Pèlerin ne souhaite pas faire l'objet d'une prospection commerciale par voie téléphonique, il peut gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarche téléphonique www.bloctel.gouv.fr

7 Contact

Toutes demandes ou réclamations peuvent être adressées au SDP BA, 31 rue Dr Nodet, 01000 Bourg - 04 74 32 86 50 ou par email à pelerinages@belley-ars.fr



DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR:						Le mineur p
PRENOM:						
DATE DE NAISSANCE ://	GE :		·····/·····/			
SEXE: M		ш	_			3-RECOMN Port des lur
Cette fiche permet 20 février 2003 rela loisirs).	de reci stif au s	ueillir de suivi san	ss informations utile itaire des mineurs e	is concernant votre en séjour de vacanc	Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).	difficultés d
1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)	référe	r au car	net de santé ou aux	certificats de vacci	nations)	
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	ōni	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES	4-RESPON Responsab
Diphtérie				Coqueluche		ADRESSE
Tétanos				Haemophilus		TEL DOMIC TEL PORTA
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole		Responsab
				Hépatite B		I DOWN
				Pneumocoque		TEL PORTA

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Autres (préciser)

BCG

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Signature:

Date:

Poids:kg ; Taille:cm (informations nécessaires en cas d'urgence)
Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? 🗖 Oui 💍 🗖 Non
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de
médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la non oni présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ANDATIONS UTILES DES PARENTS conduite à tenir.

non

oni

AUTRES (animaux, plantes, pollen):

Précisez

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes responsable légal du mineur, nettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, **TEL TRAVAIL TEL TRAVAIL** PRÉNOM: PRÉNOM: le sommeil, énurésie nocturne, etc... NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT: SABLES DU MINEUR le N°2:: NOM: le N°1: NOM: CILE Je soussigné(e)... ABLE: OLE..